



CGT Enseignement Privé
Enseignement primaire et secondaire sous contrat
Enseignement supérieur et agricole

Bureau National
bn@cgt-ep.org

Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse, des Sports et de Jeux Olympiques et
Paralympiques

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des
Solidarités

Référence : 2024-03P

Objet : préavis de grève pour le mois de mars 2024

Montreuil, le 01 mars 2024

Mesdames, Monsieur les Ministres,

La CGT Enseignement Privé dépose un préavis de grève du 1er au 31 mars 2024 car encore une fois les conditions de travail, la santé et la sécurité des personnels ainsi que la rémunération sont en-deça de nos prérogatives.

Dans le cadre de toute journée de mobilisation du 1er au 31 mars 2024, des salarié.es pourraient choisir de participer à des actions en cessant le travail que ce soit localement ou nationalement. Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de l'Enseignement Privé ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de ces dates.

En particulier en s'associant aux appels nationaux :

- le vendredi 8 mars : journée internationale pour les droits des femmes, la CGT-EP appelle les personnels à se mettre en grève et à manifester pour, notamment, le droit à l'avortement, la fin des violences sexistes et sexuelles, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des filières professionnelles à prédominance féminine.

- le mardi 19 mars : dans le prolongement de l'appel unitaire de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique, la CGT-EP appelle les personnels à se mettre en grève et à participer à toutes les initiatives qui seront organisées sur

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

courriel : contact@cgt-ep.org – site : www.cgt-ep.org

::::: FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE :::::

l'ensemble du territoire pour, notamment, la revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, des traitements, des salaires, des retraites, des pensions ; l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous, pour l'abandon du projet de loi "Fonction publique ".

- le mardi 26 mars : journée de mobilisation pour une retraite décente, pour gagner une Sécurité sociale intégrale avec prise en charge à 100%, gérée par les représentants des assuré-es et pour une revalorisation immédiate des pensions de 10% et des mesures solidaires pour la revalorisation des petites pensions.

Recevez, Mesdames, Monsieur les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT Enseignement Privé,
Nadège DELADOEUILLE
Co-secrétaire générale

